

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01415

Numéro SIREN : 751 243 627

Nom ou dénomination : A-Z FOOD

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2023 sous le numéro de dépôt 6339

Copie Certifiée Conforme
de G&S
KALICA'S
ymlink

SARL A-Z FOOD
10 Parc Club du Millénaire
1025 Avenue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
SIRET 751 243 027 00013

COMPTES ANNUELS 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SARL A-Z FOOD

1025 avenue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER
APE : 4632A-
Siret : 75124362700013

TRIBUNAL DE COMMERCE
16 MAI 2023
ARRIVE GUICHET



Cabinet Jean-François BEL

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de MONTPELLIER

Jean-François BEL
Commissaire aux Comptes

041931450

MONTPELLIER

Tél. 0411931450

Fax. 0467921520

Mai : expert.comptable@cabinet-bel.com

Web: http://cabinet-bel.com

 Sommaire

1. Comptes annuels	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Notes sur le bilan</i>	10



COMPTES ANNUELS

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes annuels

SARL A-Z FOOD



Cabinet Jean-François BEL

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 079	2 079		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	21 055	21 055		2 255
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 954		2 954	2 954
Autres immobilisations financières	1 000		1 000	1 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	27 088	23 134	3 954	6 208
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	614 013		614 013	429 519
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	411 298	34 090	377 208	152 692
Autres créances	32 891	11 150	21 741	108 924
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	11 935		11 935	25 537
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 070 138	45 240	1 024 898	716 672
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 097 226	68 374	1 028 852	722 880
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 999	3 259
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	87 955	14 296
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	40 455	75 399
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	183 409	142 954
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 952	212 819
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5	14
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	774 756	277 085
Dettes fiscales et sociales	43 712	89 992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18	18
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	845 443	579 926
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 028 852	722 880
(1) Dont à plus d'un an (a)		2 639
(1) Dont à moins d'un an (a)	845 443	577 287
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	24 717	206 916
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	3 911 977	502 153	4 414 130	3 554 510
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	17 823		17 823	22 051
Chiffre d'affaires net	3 929 800	502 153	4 431 952	3 576 561
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				10 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			155 277	3 480
Autres produits			4	5
Total produits d'exploitation (I)			4 587 233	3 590 046
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			4 215 318	3 265 844
Variations de stock			-184 494	-144 740
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			153 022	114 384
Impôts, taxes et versements assimilés			6 420	3 565
Salaires et traitements			135 783	93 074
Charges sociales			42 535	28 148
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 255	4 120
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			11 150	131 172
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			152 362	9
Total charges d'exploitation (II)			4 534 351	3 495 577
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			52 883	94 469
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 463	2 751
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 463	2 751
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 463	-2 751
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			51 420	91 717

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 760	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 760	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 760	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	9 205	16 318
Total des produits (I+III+V+VII)	4 587 233	3 590 046
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 546 779	3 514 647
BENEFICE OU PERTE	40 455	75 399
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

2021

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

SARL A-Z FOOD



Cabinet Jean-François BEL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A-Z FOOD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 028 852 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 40 455 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 079			2 079
Immobilisations incorporelles	2 079			2 079
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	18 990			18 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 065			2 065
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	21 055			21 055
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 954			3 954
Immobilisations financières	3 954			3 954
ACTIF IMMOBILISE	27 088			27 088

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 079			2 079
Immobilisations incorporelles	2 079			2 079
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	16 912	2 078		18 990
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 889	176		2 065
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	18 800	2 255		21 055
ACTIF IMMOBILISE	20 879	2 255		23 134

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 448 144 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 954		2 954
Autres	1 000		1 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	411 298	411 298	
Autres	32 891	32 891	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	448 144	444 190	3 954
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 845 443 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	24 717	24 717		
- à plus de 1 an à l'origine	2 235	2 235		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5	5		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	774 756	774 756		
Dettes fiscales et sociales	43 653	43 653		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	77	77		
Produits constatés d'avance				
Total	845 443	845 443		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 667			
(**) Dont envers les associés	59			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEUR FACTURE NON PARVEN	38 930
INTERET COURUS A PAYER	992
INTERETS COURUS-AUTRESEMPRUNTS	5
Dettes prov pour congés payés	9 589
charges sociales prov congés p	1 801
charges à payer	18
Total	51 335

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

A-Z FOOD
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Parc Club du Millénaire
34000 MONTPELLIER
751243627 RCS MONTPELLIER

RAPPORT DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 431 952 euros contre 3 576 561 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 23,92%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 155 281 euros contre 13 485 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1051,49%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 4 030 824 euros contre 3 121 104 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,15%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 153 022 euros contre 114 384 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,78%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 420 euros contre 3 565 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 80,07%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 135 783 euros contre 93 074 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 45,89%.

Le montant des charges sociales s'élève à 42 535 euros contre 28 148 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 51,11%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 6 contre 5 pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 13 405 euros contre 135 292 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -90,09%.

Le montant des autres charges s'élève à 152 362 euros contre 9 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1625958,80%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 4 534 351 euros contre 3 495 577 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,72%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 52 883 euros contre 94 469 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -44,02%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 1 463 euros (-2 751 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 51 420 euros contre 91 717 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -43,94%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1 760 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 9 205 euros contre 16 318 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 40 455 euros contre un bénéfice de 75 399 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -46,35%.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 028 852 euros contre 722 880 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 42,33%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 40 455 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 455 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	87 955 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice distribuable de	128 409 euros
---	---------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 128 409 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 183 409 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à MONTPELLIER
Le 1er juin 2022

YILMAZ KARAKAS
Gérant



A-Z FOOD
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Parc Club du Millénaire
34000 MONTPELLIER
751243627 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 30 juin,

A 14 h 30,

Les associés de la société A-Z FOOD, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, divisé en 1000 parts de 50,000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 10 Parc Club du Millénaire 34000 MONTPELLIER, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur YILMAZ KARAKAS, titulaire de 150 parts sociales en pleine propriété,

Madame CEMILE MANAP, titulaire de 850 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur YILMAZ KARAKAS, gérant associé.

Monsieur YILMAZ KARAKAS, gérant non associé est présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 40 455 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 455 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	87 955 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice distribuable de	128 409 euros
---	---------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 128 409 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 26 724 € euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

YILMAZ KARAKAS
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yilmaz', is written over the printed name 'YILMAZ KARAKAS'.

A-Z FOOD
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 10 Parc Club du Millénaire
34000 MONTPELLIER
751243627 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 40 455 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 455 euros
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	87 955 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice distribuable de	128 409 euros
---	---------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 128 409 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

